

**PETITION DES COMMUNAUTES ET POPULATIONS LOCALES D'INGA  
CONCERNANT LE PROJET DE BARRAGE INGA 3 DANS LA PROVINCE DU KONGO  
CENTRAL EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

A l'attention de :

- Son Excellence Joseph Kabila, Président de la République Démocratique du Congo à Kinshasa ;
- Son Excellence Cyril Ramaphosa, Président de la République Sud-Africaine à Pretoria ;
- Son Excellence Monsieur le Président du Senat de la République Démocratique du Congo à Kinshasa ;
- Son Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale de la République Démocratique du Congo à Kinshasa ;
- Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la République Démocratique du Congo à Kinshasa ;
- Son Excellence Monsieur le Ministre des Ressources Hydrauliques et Electricité à Kinshasa ;
- Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Environnement et Développement Durable à Kinshasa ;
- Monsieur le Chargé de Mission du Chef de l'Etat en charge de l'ADPI à Kinshasa ;
- Son Excellence l'Ambassadeur de la Chine à Kinshasa ;
- Son Excellence l'Ambassadeur de l'Espagne à Kinshasa ;
- Son Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée Provinciale du Kongo Central à Matadi ;
- Son Excellence Monsieur le Gouverneur de Province du Kongo Central à Matadi ;
- Monsieur le Président du Conseil d'Administration du groupe de la Banque Mondiale à Washington ;
- Monsieur le Président du Conseil d'administration du Groupe de la Banque Africaine de Développement à Abidjan ;
- Monsieur le Président de l'Union Européenne à Bruxelles ;
- Monsieur Le Président du Comité des Nations-Unies des Droits de l'Homme à Genève ;
- Monsieur le Président de la Commission de l'Union Africaine à Addis Abeba ;
- Monsieur l'Administrateur du Territoire de Seke Banza à Seke Banza ;
- Messieurs les Chefs de Secteurs de Lufu et Isangila à Nsanda et Isangila ;
- Messieurs les Chefs de Quartiers Plateau et Kinshasa à Inga ;
- Monsieur l' Administrateur Directeur Général de la Société Nationale d'Electricité (SNEL) à Kinshasa ;
- Monsieur le Directeur Provincial du Kongo Central de la Société National d'Electricité (SNEL) à Matadi ;
- Au Consortium Pro Inga

Excellences et Messieurs,

Nous, populations et ayants droit coutumiers d'Inga (Clans Makhuku Vunda, Makhuku Manzi, Makhuku Futila, Ngimbi, Numbu et Mbenza) réunis au sein de la **Convergence pour les Droits et Intérêts des Communautés locales d'Inga**, en sigle **CODICLI**, Association communautaire de base, inclusive et Porte-parole de toutes les populations d'Inga déjà impactées par les barrages Inga 1 et 2 et les populations susceptibles d'être impactées par le barrage Inga 3 ;

Nous, populations d'Inga habitants du Camp Kinshasa et des Villages Mvuzi 3, Lubuaku, Lundu, Kilengo, Kulu 1, Kulu 2, Kulu 3, Kimufu, Kiveki, Manzi, Vunda, Ngangila, Yalala, Lufundi 1, Lufundi 2, Lufundi 3, Kiwelo et Vivi ;

Conformément à la Constitution de la République Démocratique du Congo, spécialement en son article 27 et considérant tous les instruments juridiques internationaux garantissant les droits humains et auxquels notre pays la République Démocratique du Congo est partie ;

Venons vous présenter notre pétition relative à nos préoccupations légitimes concernant le projet de Barrage Inga 3.

### **Exposé des motifs**

En mai 2014, les communautés locales d'Inga avaient adressé une pétition aux autorités publiques congolaises et aux autres parties prenantes au projet Inga 3 en vue d'exprimer clairement leurs préoccupations pertinentes concernant non seulement les impacts sociaux et environnementaux du Projet Inga 3 mais aussi les impacts de ce projet sur les droits humains des populations d'Inga en général ;

Il en ressort que jusqu'à présent, il y a quatre ans jour pour jour, les communautés locales d'Inga n'ont reçu aucune réponse des autorités publiques congolaises en dépit de l'obligation constitutionnelle les enjoignant à répondre à une pétition dans les trois mois à dater de sa réception.

A ce jour, seule la Société Nationale d'Electricité, SNEL, a accusé réception de cette pétition et la Banque Mondiale qui, dans sa réponse, avait précisé que son assistance technique au Gouvernement de la RD Congo concernant le projet Inga 3 concourait notamment à répondre à certaines préoccupations exprimées dans cette pétition (Large consultation des communautés locales, antécédents encore pendants concernant le site d'Inga, Plan de développement local...).

Au regard des considérations ci-dessus, les populations et communautés locales d'Inga, une fois de plus, expriment collectivement, à travers cette pétition vous adressée, leurs vives inquiétudes concernant le projet Inga 3 et son développement actuel :

### **1. Mutisme sur nos préoccupations déjà exprimées en 2014.**

Nous constatons avec regret qu'un lourd mutisme couvre les préoccupations pertinentes exprimées par les populations et communautés locales d'Inga dans leur première pétition adressée en 2014 aux autorités publiques congolaises et aux autres parties prenantes au projet Inga 3. Jusqu'à ce jour, les autorités publiques congolaises n'ont donné et ne donnent aucune suite satisfaisante à ces préoccupations pourtant légitimes.

## **2. De la consultation des communautés locales.**

Jusqu'au stade actuel du développement du Projet Inga 3, les populations et communautés locales d'Inga ne sont pas consultées. Ni les autorités publiques congolaises et ni les autres parties prenantes à ce projet ne prennent le temps d'informer et de consulter les populations et communautés locales concernées. Tout en désapprouvant cette attitude délibérément entretenue, nous réaffirmons ici notre droit à être consultés avant tout et dans le respect de notre *Consentement Libre, Eclairé et Préalable*.

## **3. De l'Etude d'Impact Environnemental et social.**

Les informations en notre disposition renseignent que le *Consortium Pro Inga* est sur le point de soumettre au gouvernement congolais une proposition commune pour le développement d'une nouvelle version du barrage Inga 3. Les populations et communautés locales d'Inga sont vivement préoccupées par le redimensionnement du projet Inga 3 qui pourrait engendrer des incidences négatives plus considérables sur les communautés locales et par le fait qu'aucune Etude d'Impact Environnemental et Social ne soit réalisée préalablement jusqu'à ce jour.

CODICLI sait également que la *Cellule de gestion du projet Inga 3 (CGI 3)* avait préconisé des Etudes préalables à la mise en œuvre du projet Inga 3 BC. Les populations et communautés locales d'Inga regrettent qu'aucune initiative n'a été prise dans ce sens par les autorités publiques congolaises et que la réalisation préalable de ces différentes Etudes demeure lettre morte jusqu'à ce jour.

## **4. De la délocalisation des communautés locales d'Inga.**

Les communautés locales d'Inga rappellent aux autorités publiques de la République Démocratique du Congo qu'il est de leur devoir d'agir dans le respect des droits, des lois et autres obligations internationales auxquelles la RD Congo a souscrit librement. Leur *Consentement Libre, Eclairé et Préalable* devrait être respecté par toutes les parties prenantes au projet Inga 3.

Ces communautés locales se demandent pourquoi paieraient-elles même de leur vie pour le projet Inga 3. Faudrait-il que ces communautés locales congolaises disparaissent pour que d'autres peuples jouissent du caractère « intégrateur » du projet Inga 3 ?

### **DE CE QUI PRECEDE :**

***NOUS DISONS NON au projet Inga 3*** car au regard de ses impacts sociaux et environnementaux, il constitue une redoutable menace à notre existence individuelle et collective en tant que communauté ou peuple qui serait en proie au déracinement culturel, sans terre, vouée à l'errance, à l'exacerbation de la misère déjà ambiante et à la mort certainement.

Le mutisme inexplicable des autorités publiques congolaises sur les préoccupations légitimes des communautés locales d'Inga déjà exprimées dans leur première pétition en 2014 est une preuve qui en dit long sur le sort funeste que ces dernières pourraient subir lors de la concrétisation du projet Inga 3.

***NOUS REFUSONS la délocalisation des communautés locales d'Inga*** car elle ouvrira certainement la voie à notre anéantissement identitaire, à notre déracinement culturel et à toutes sortes d'abus et autres préjudices irrémediables.

## **NOUS DEMANDONS**

### **1. Au Gouvernement Congolais de :**

- De répondre à notre pétition lui adressée et de diligenter dans un bref délai une *Etude d'impact Environnemental et Social de l'ensemble du Projet Inga 3* avec une participation efficiente des communautés locales concernées et de la société civile. Ceci concerne aussi toutes les Etudes préalables à réaliser ;
- Amorcer sans délai des consultations avec les communautés locales directement concernées sur base d'un protocole de consultation consensuelle définissant notamment le lieu ou les endroits pour la consultation, les langues à utiliser, le format choisi (documents disponibles au préalable, présentation, question-réponse...), l'opportunité de poser des questions orales/écrites auxquelles on répond, quels membres des communautés d'Inga doivent être invités (Ayants droit coutumiers, notables locaux, hommes, femmes, jeunes, sages, minorités), l'assistance des communautés locales par des organisations de la société civile approuvées par elles, etc.
- Initier, sous la conduite d'un médiateur, une réunion de toutes les parties prenantes au projet Inga 3 basée sur le Cahier des charges des populations et communautés locales d'Inga.
- Initier une redéfinition participative des limites réelles de la concession supposée de la Société Nationale d'Electricité (SNEL) à Inga afin de déterminer les espaces des terres coutumières non impliqués dans cette concession ;
- Amorcer des discussions positives avec les ayants droit coutumiers d'Inga en vue de clore les contentieux pendants entre la SNEL et les six clans coutumiers d'Inga en lien avec les barrages Inga 1 et Inga 2 ;
- Résoudre durablement le cas du Clan Makhuku Futila qui est sans terre du fait de la concession de la SNEL à Inga ;
- Réhabiliter significativement les barrages Inga 1 et 2 et de développer significativement d'autres alternatives de production d'énergie électrique sans dommages irréversibles sur les communautés et populations locales ;

### **2. Au Gouvernement de la République Sud-Africaine**

- Eviter de contribuer aux conséquences dramatiques qui pourraient survenir des impacts du projet Inga 3 sur les communautés et populations locales d'Inga.

### **3. A la Société civile nationale et internationale :**

- D'accompagner efficacement les communautés locales d'Inga dans leur quête de justice pour que leurs revendications légitimes soient prises en compte.

Fait à Inga le 14 Aout 2018.

**Les pétitionnaires habitant à Inga et dans les communautés locales d'Inga**